



## Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, régulièrement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont l'Abbé d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, COMBAUD Benoit, BRACONNIER Cathy, DOUET Jean-François, BRUN Françoise, BON Jean-François, RENAUDIN Stéphanie, DECRIEM Quentin, LANCELOT Martine, RUAUD Michelle, BAZIN Juliette, LOPEZ-GUIA Gérald, OLLIVIER Nathalie, VAN VLAMERTYNGHE Alain, MOURET Sylvie.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MATHIEU Nelly, pouvoir donné à M. COMBAUD Benoit  
M. TRIPOTEAUD Dominique, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre  
M. AUBRY Jérôme, pouvoir donné à M. Jean-François DOUET

Etaient absents excusés :

M. SORIGNET Thomas

Etaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme LANCELOT Martine

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pouvoirs : 3

Règles de quorum : Majorité des membres présents = 10

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2026

L'ordre du jour était le suivant :

- A1 – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (Centre communal d'Action Sociale)
- A2 - Élection des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS
- Z3 – Questions et informations diverses

Ouverture de la séance à 19h06

## **A – Administration générale**

### **A1 – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Le nombre total de membres (hors président) doit être compris entre 8 et 16, avec un minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés, afin de garantir la diversité des représentations.

Monsieur le maire propose que le nombre de membres du conseil d'administration soit fixé à 10 membres.

Adopté à l'unanimité.

*Pour : 18*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

### **A2 – Élection des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS**

Monsieur le maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS étant de 10, il convient d'élire 5 conseillers municipaux pour siéger en son sein.

L'élection se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletin secret.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à main levée.

Une seule liste est présentée :

- ❖ Nelly MATHIEU
- ❖ Françoise BRUN
- ❖ Stéphanie RENAUDIN
- ❖ Sylvie MOURET
- ❖ Jean-François DOUET

La liste est élue à l'unanimité.

*Pour : 18*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

## **B – Ressources Humaines**

NEANT

## **C – Urbanisme**

NEANT

## **D – Finances**

NEANT

**E – Patrimoine, culture, sport, tourisme**

NEANT

**F – Intercommunalité**

NEANT

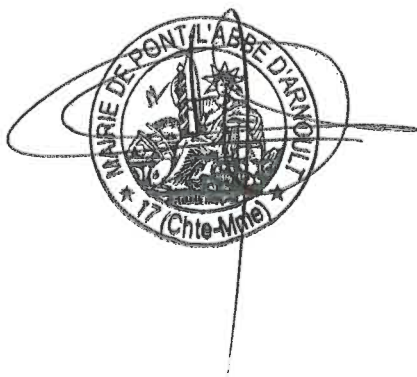
**Z – Questions et informations diverses**

NEANT

Clôture du conseil à 19h14

Le Maire,  
Alexandre SCHNEIDER

Le secrétaire de séance  
Martine LANCELOT



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Martine Lancelot', written in a cursive style.